

**COMPTE RENDU DU BUREAU
9 avril 2024 – 20 h 30 à 23 h 00 - Visio Zoom**

Présent-es : Rémy Baudoin, Joëlle Despax, Patrice Fischer, Nasser Hammache, Bernard Jacquot, Claire Landrin, Sylvain Louvel

Excusé-es : Philippe Caillebotte, Véronique Chavrier, Yves Lecaudé, Patrick Orosz

Quoi	Qui	P.J.
Informations		
<p>Assemblée générale fédérale du 6 avril L'AG a permis aux élus fédéraux de présenter un premier satisfecit de leur mandature. Au plan financier, l'exercice 2023 présente un excédent de 40 K€ et le budget 2024 a été adopté à 58 % des voix. 200 K€ sont prélevés sur les réserves pour l'achat de billets d'accès aux JOP. Le budget sport est très centré sur les 3 disciplines olympiques. Concernant les licences, la part des jeunes est en baisse et les petits clubs (de moins de 30 licenciés) restent majoritaires.</p>	NH RB	
<p>Conseil des territoires du 7 avril Le conseil a confirmé la nécessité d'adopter le calendrier suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adoption des nouveaux statuts en AG extraordinaire - élection d'une commission électorale de 4 personnes (en AGE ou CD) - assemblée générale élective des comités départementaux (à J-33 jours) - assemblée générale élective des comités régionaux (à J-20 jours) - assemblée générale élective fédérale le 14 décembre 	NH	
<p>Tableaux de suivi de la trésorerie Les deux tableaux de suivi comptable et de suivi des disponibilités restent en instance de finalisation avec Pierre Mairesse et la commission des finances. Le tableau de suivi des subventions fait apparaître le solde restant à percevoir du Conseil régional de 30.068 € sur 2022 dont 5.000 € d'investissement et 54.000 € sur 2023 dont 4.000 € d'investissement. Toutes les autres subventions notifiés et partenariats promis sont perçus.</p>	SL	
<p>Situation du club de Romans Le projet d'installation dans un nouveau bâtiment en bord d'Isère avec le club d'aviron, semble compromis et met en danger la survie du club. Rémy Baudoin s'informe de la situation foncière et partenariale.</p>	RB	
Décisions		
<p>Convention de valorisation des sites CNR Le tableau annexe à la convention tel que proposé par Laurent Brossat est complété avec la sélective Dragon boat à Divonnes-les-Bains. Le Triat'Rhône n'est pas retenu en raison de son caractère pluridisciplinaire. Par contre, l'ensemble de la convention (et donc des soutiens aux manifestations) semble remis en cause (ou non reconduit) en raison de l'engagement du Comité en défaveur du projet Rhonergia. Un contact est à prendre avec la Présidence de CNR</p>	NH BJ	

pour échanger sur la situation.		
<p>Méthode de suivi et de préparation du budget, Le document de méthode présenté (cf pièce jointe) est adopté, ainsi que les tableaux de suivi proposés par Pierre Mairesse, même si ils sont encore à finaliser. La bonne préparation du budget de novembre à février et son adoption comité directeur et assemblée générale, constitue une première autorisation de dépenses. La tenue à jour des tableaux de suivi budget et disponibilités doit permettre de confirmer ou d'infirmer cette autorisation, voire de mettre en place un contrôle plus strict, comme cela a été fait pour le pôle sur la saison 2023 2024.</p>	SL	
<p>Réponses aux commissions qui ont exprimé des besoins au budget 2024 Kayak polo : le budget joint au programme de l'équipe féminine N1 est à représenter de manière plus cohérente. Le Comité n'a pas vocation à prendre en charge les déplacements des athlètes adultes. Par contre, l'action est jugée pertinente pour promouvoir l'équipe régionale et le Comité inscrit 1000 € à son budget (une fiche action sera à présenter au PST de l'ANS). ESIND : les 3 actions proposées sont acceptées ; le topo guide avec la réserve de n'engager les actions que lorsqu'elles sont financées par les partenariats externes (ANS, CNR, Région...) ; les recours en justice justifiés et partagés avec le CD et la FF (Feyssine 69 et Arthaz 74 pour 3000 €) ; frais de mission pour 1000 €. Pôle espoirs : le programme d'actions du troisième trimestre proposé par Patrice Fischer est accepté sous réserve de l'équilibre financier des trois trimestres et, si besoin, d'augmenter la participation journalière et/ou de réduire les participations.</p>	SL NT PC PF	
<p>Liquidation de la subvention 2022 de la Région Les bilans sont établis, sauf celui relatif à l'action de recherche de performance de haut niveau à établir par Laurent Brossat. Les éléments de preuve de réalisation des actions sont à fournir autant que possible.</p>	NH VC LB	Avril
<p>Transfert du pôle espoir au CDCK 01 Le transfert du pôle au Comité départemental de l'Ain étant confirmé, il convient désormais : <ul style="list-style-type: none"> - d'informer nos partenaires, membres et adhérents par courrier cosigné, info dans la NL, lettre aux familles et jeunes ; - d'établir une convention entre les deux comités, afin que le Comité régional reste propriétaire du matériel immobilisé et mis à disposition du Comité départemental. Ce transfert et cette organisation doit notamment permettre d'assurer la continuité du pôle, de ne pas mettre en péril le CD 01, de continuer d'accueillir nos jeunes athlètes dans une structure d'accès au haut niveau efficace.</p>	NH SL	Avril
<p>Proposition de 2 athlètes aux bourses de l'équipe du Conseil régional Compte tenu de la date limite fixée au 17 avril, le bureau propose Angèle Hug et Coline Charel, toutes deux médaillées internationales U23 en 2023 et sélectionnées en équipe de France seniors 2024.</p>	NH CL VC	15/04
Débats		
<p>Les missions de notre nouveau VP sport – Patrice Fischer Un échange permet de retenir les attendus suivants : continuer de gérer et animer le pôle espoirs ; coordonner le calendrier sportif ; assurer le relais des commissions</p>	NH PF	

sportives aux bureaux et au comités directeurs.		
Retour sur l'AG du 17 mars Les difficultés de connexion avec la visio dans la salle de réunion qui ont provoqué un retard de 45 mn sont dues à l'impréparation matérielle. Les comptes rendus des ateliers développement et PPF restent à faire	BJ NH CL	15/04
Préparation de nos trois prochaines AG : extraordinaire, électorale, ordinaire - entre novembre 2024 et mars 2025 <ul style="list-style-type: none"> - AGE : 27 juin (en visio + avec logiciel vote, Balotilo.org) - AG électorale : 17 nov (mixte distanciel + visio) - AGO : 16 mars 	BJ	

Pièces jointes :

- Méthode budgétaire

Organisation comptable
Élaboration et suivi du budget
Point au 5 avril 2024

Synthèse des débats et décisions de :

- Réunion : mars 2019
- Commission des finances : avril 2023 - mai 2023 - octobre 2023
- Comité directeur : Mars 2022 - juin 2023 - Novembre 2023 - Février 2024

1. La comptabilité générale

- Obligatoire
- Suivie par l'expert comptable
- Intègre en plus des « recettes / dépenses » de trésorerie, les « charges produits » des engagements pris et formalisés par factures, conventions... avec des comptes de tiers
- Prend la forme d'un « compte d'exploitation » des classes 6 et 7 et d'un « bilan comptable » avec les classes 1, 2, 3, 4 et 5
- Produit un compte de résultat et un bilan comptable une fois par an, et si besoin une fois par semestre

2. La comptabilité analytique :

- **Principes et objectifs :**
 - outil politique de décision et d'évaluation de nos actions
 - plus parlant pour les acteurs du Comité que la comptabilité générale
 - permet calculer les coûts complets des actions, missions, objectifs
 - imputer charges et produits directs dans les comptes 200, 300 et 500
 - imputer les charges indirectes restantes dans les comptes 100 et 400
 - en fin d'exercice, répartir les charges indirectes des comptes 100 et 400 dans les comptes 200, 300 et 500, selon les clés de répartition retenues
 - rapprocher le réalisé des prévisions
 - rapprocher les demandes de subventions des comptes rendu d'utilisation
 - impliquer les responsables des actions
- **Codes analytiques :**
 - liste annexée au budget adopté en AG et Codir de février
 - La grille analytique exprime notre organisation et notre politique
- **Organisation :**
 - le « responsable budgétaire » - CTS, Pd C° :
 - propose les budgets prévisionnels en charges directes
 - assure la liquidation de l'action : bilan qualitatif, quantitatif et financier
 - valide les notes de frais et factures en proposant une imputation analytique
 - transmet au trésorier et à son élu référent
 - vérifie sur le compte analytique mensuel
 - le trésorier
 - vérifie bilans, notes, factures, imputations
 - transmet au comptable
 - vérifie sur le compte analytique mensuel
 - procède aux paiement et encaissements
 - le comptable

- enregistre en comptabilité générale et analytique
- édite des états périodiques

3. L'élaboration du budget prévisionnel

- Action prioritaire de novembre à février
- Implication des CTS et des commissions
- Traduire la planification des actions en ébauche budgétaire
- Préparation par la commission des finances
- Adoption au comité directeur de Février puis à l'assemblée générale de mars

4. Suivi budgétaire et comptable tout au long de l'année

- Édition mensuelle du compte de résultat selon les principes de la comptabilité par engagements
- Édition mensuelle ou à la demande du Grand Livre analytique pour validation des actions conduites par les responsables budgétaires
- Édition mensuelle du grand livre général pour suivi par le trésorier
- Intervention éventuelle de l'expert comptable en mai/juin, pour un résultat intermédiaire permettant les ajustements budgétaires au comité directeur de juin
- Suivi régulier de trois tableaux de suivi mensuels en bureau et comité directeur
 - Comptabilité : pour donner le solde des engagements (charges et produits) enregistrés et le résultat comptable au regard du budget
 - Disponibilités : pour donner le solde des encaissements et décaissements (recettes et dépenses de trésorerie) constatés et celles à venir sur les mois restants, et donc le fond de roulement - Une seconde version intègre les dettes et créances
 - Subventions : demandées, notifiées, justifiées, perçues

5. Ordres du jour récurrents du Comité directeur

- **Novembre :**
 - Trésorerie : compte de résultat N (ou tableau de bord) ; état des disponibilités ; tableau de suivi des subventions ; lancement de la préparation du budget N+1
 - Et aussi : évolution des licences et adhésions ; bilan et projet du pôle espoirs (année scolaire) ; résultats sportifs de l'année ; bilans n et projets n+1 des commissions régionales ; validation et adoption du calendrier N+1
- **Février (15 jours avant l'AG) :**
 - Trésorerie : bilan et compte de résultat N-1 ; état des disponibilités ; tableau de suivi des subventions ; adoption du budget prévisionnel et de la liste des comptes analytique N
 - Et aussi : ajustements du calendrier sportif et d'activités année en cours ; suivi du projet de développement ; évolution des licences et adhésions
- **Juin :**
 - Trésorerie : compte de résultat N (ou tableau de bord) ; état des disponibilités ; tableau de suivi des subventions ; budget modificatif N
 - Et aussi : évolution des licences et adhésions ; élaboration du calendrier N+1 (appel à candidatures) ; résultats sportifs de l'année en cours

6. La liquidation des subventions

- **Conseil régional**
 - Principe : Les subventions promises sont versées au vu des preuves de réalisation de l'action dans les deux ans suivant la notification
 - Conséquence : il faut avancer l'argent pour réaliser l'action (sauf demande d'acompte) et il faut apporter la preuve (réalisation, bilan, factures...) de la réalisation
- **ANS PSF**

- Principe : une nouvelle subvention ne peut être demandée si le compte rendu de la précédente n'est pas fourni
- Conséquence : remplir le formulaire compte rendu en même temps que le formulaire demande